

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1067

AMENDEMENT

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« s'attache à éclairer le Parlement sur »,

le mot :

« expose ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.